



PRÉFÈTE DE LA SOMME

Amiens, le 28 DEC. 2015

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Aménagement du
Territoire et Urbanisme

Bureau de la Planification
des Territoires

Affaire suivie par Stéphane FRANÇOIS
Tél. : 03 22 97 22 51
Courriel : ddtm-satu-bpt@somme.gouv.fr

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 12 décembre 2014, votre commune a prescrit la révision du plan d'occupation des sols approuvé le 21 juin 1991. Dans le cadre de l'association à l'élaboration du document d'urbanisme, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer souhaite apporter des éléments sur lesquels l'avis de l'État sur le PLU s'appuiera au regard de la réglementation en vigueur. Le présent courrier s'intègre au porter à connaissance de l'État.

L'évolution de la commune de Condé-Folie est liée à celle de Longpré-Les-Corps-Saints avec laquelle il existe une unité d'urbanisation, cette commune disposant d'autre part des commerces, services nécessaires à la population de Condé-Folie et étant également desservie par la voie SNCF « Amiens-Abbeville-Boulogne ».

En conséquence les hypothèses d'évolution de la population sur lesquelles sera basé le document devront être proches de l'évolution constatée par le passé pour cet ensemble soit 0,6% par an maximum.

Condé-Folie a connu un développement linéaire le long des routes entre la vallée de la Somme et la voie ferrée. Il apparaît que ce mode d'urbanisation linéaire a atteint ses limites. Le PLU de Condé-Folie devra rechercher des solutions de densification de son tissu urbain s'intégrant à l'ensemble constitué avec Longpré-Les-Corps-Saints.

La vallée de la Somme représente un enjeu fort du fait de sa forte biodiversité. En s'assurant de sa compatibilité avec le réseau Natura 2000, le PLU devra garantir la préservation intégrale des zones humides de cette vallée qui ont un rôle majeur dans les continuités écologiques.

Le PLU devra s'assurer que ses choix d'aménagement n'aggravent pas le phénomène érosif, marqué sur le territoire de la commune.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Paul POLOSSE
Maire de Condé-Folie
7 rue du 11 novembre 1918
80 890 Condé-Folie

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
Adjoint, *curé*

Damien LAMOTTE